



La Mouette Alerte!

N°1 - AVRIL 2022

La Mouette Alerte est le fruit d'une initiative citoyenne. Elle répond aux besoins impérieux :

- D'offrir une pluralité d'opinions aujourd'hui inexistante dans les médias dominants
- D'utiliser l'information juste comme contre-pouvoir indispensable à la vie démocratique
- De se réapproprier la démocratie locale par l'information

En 2014, François Hollande décide de majorer les taxes sur le carburant alors que le prix du baril s'effondre passant de plus de 100 € à moins de 60 €... Sur les recommandations d'Emmanuel Macron, alors conseiller à l'Élysée. Résultat, malgré la baisse légère du prix à la pompe, les taxes s'envolent et la marge progresse. Ni vu, ni connu !

Lorsque le prix du pétrole grimpe, les marges se maintiennent, lorsqu'il chute, elles progressent à la faveur d'une baisse très modérée du prix à la pompe. Ce n'est pas qu'une impression : pendant la crise du covid les cours du pétrole sont descendus de 60 à 20 € le baril ! Le prix à la pompe n'a alors perdu que 20 centimes.

En mars 2022 le baril passe de 60 à 110 € et le prix à la pompe prend plus de 60 centimes ! Cherchez l'erreur...

Et bien oui, elle est là ! Les marges des pétroliers et des distributeurs n'ont jamais été aussi importantes et l'Etat complice se sert au passage. Cette analyse est totalement corroborée par Vincent, propriétaire de 2 stations essence. Sur RMC (1), il déclare le 4 mars 2022 dans l'émission « Les grandes gueules » que les marges des distributeurs avoisinent les 40/45 centimes le litre quand on nous parle de 3 centimes ! Lui, vend le litre de carburant 12 centimes de moins que ses concurrents. Il pourrait faire mieux encore mais s'il vend à des prix trop bas, les pétroliers refusent de le livrer. Il affirme : « **Les marges sont énormes, on s'en met plein les fouilles !** » Certains pour ne pas voler leurs clients ont fait le choix de fermer.

Une telle hausse de marge ne s'était jamais produite par le passé ! Et pour cause, qui pourrait le comprendre et qui pourrait l'accepter ?

On sait que chaque choc pétrolier a provoqué une récession. C'est donc volontairement que l'on plonge l'économie dans l'abîme. Un Etat au service de sa population maintiendrait les niveaux de prélèvement mais ne les augmen-

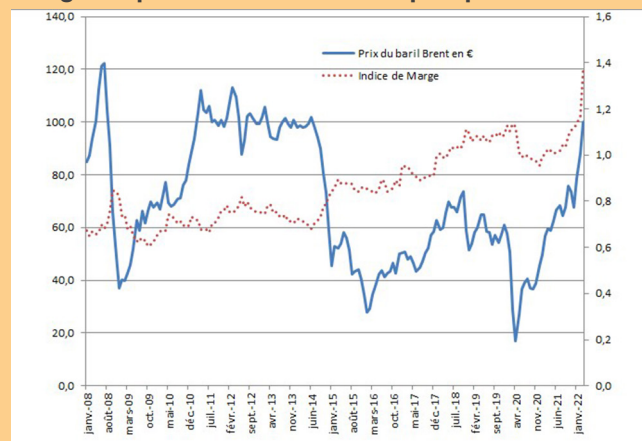
LE PRIX DU CARBURANT EST-IL BIEN JUSTIFIÉ ?

La montée du cours du baril de pétrole peut-elle justifier le litre d'essence à plus de 2€ ? La question mérite d'être posée. Si l'on regarde l'historique du prix à la pompe, on s'aperçoit vite qu'il dépend davantage de la marge des pétroliers et des distributeurs ainsi que des taxes plutôt que du prix du pétrole lui-même...

terait certainement pas en pareille circonstance. Il aurait bien plus à perdre en maximisant les prélèvements par effet d'aubaine : baisse des rentrées fiscales par effondrement de l'activité, hausse des dépenses sociales, mécontentement des électeurs ... Dans une situation normale, le gouvernement demanderait aux opérateurs du secteur de maîtriser leur marge et ne permettrait certainement pas de les augmenter ! **Cette situation peut-elle exister autrement que par une entente entre l'Etat et les acteurs du secteur ?**

La technique est toujours la même. **La signature ressemble fort aux pratiques du cabinet McKinsey et à la feuille de route du Forum de Davos qui poursuit son programme du « Great Reset » : asservir les peuples par le chaos et la ruine qu'il provoque, parallèlement aux outils numériques de contrôle qu'il déploie, avec la complicité de nombreux dirigeants corrompus.**

Comparaison de l'évolution du prix du baril et de la marge du prix du carburant à la pompe



Indice de marge calculé par le rapport entre le prix moyen à la pompe du litre de carburant en €/ le prix moyen du litre de pétrole brut en € sur la même période de référence.
(source INSEE)

<https://www.youtube.com/watch?v=nNGd-PMDjZ4>
(Lien vers l'extrait des Grandes Gueules sur RMC)

SOMMAIRE

P.2 - MACRON : 5 années de destruction

P.3 - Avec nous pour un contrôle électoral citoyen ?

P.3 - Impacts de la suspension du port du masque sur les jeunes

P.4 - Tribune de 21 parlementaires pour la réhabilitation des soignants suspendus

P.4 - Témoignage d'un masseur kinésithérapeute libéral interdit d'exercer

P.5 - Inefficacité et dangerosité des vaccins anti-covid, des faisceaux de présomption

P.6 - Traité sur les pandémies de l'OMS : une menace pour nos droits

P.6 - Jugement de la cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine

P.7 - Le Grand Jury

P.8 - The Great Reset

P.9 - COVID 19, la gestion de la crise était-elle adaptée ? La Floride apporte ses réponses

P.9 - La photo du mois

MACRON : 5 ANNÉES DE DESTRUCTION

En un seul mandat jamais l'état de droit n'aura autant reculé. C'est un véritable arsenal qui a été mis en place, digne d'un pouvoir totalitaire en devenir...

Fichage des individus en fonction de leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, de leur appartenance à un syndicat ; arrestation possible sur simple présomption de menace à l'ordre public ; limitation du droit de manifester ; création de la cellule de la gendarmerie DEMETER au profit de la défense de l'agro-industrie ; utilisation des drones à reconnaissance faciale ; réduction du droit à la diffusion d'image ; contrôle et censure sur les médias et réseaux sociaux ; ensemble des services déconcentrés de l'Etat sous la coupe du ministre de l'Intérieur et non plus du premier ministre ; réduction drastique du droit à l'enseignement à la maison ; instauration d'une certification périodique du droit d'exercer pour le corps médical ; mise en place d'un pass conditionnant vos droits les plus élémentaires comme celui de l'accès aux soins ; extension et facilitation du placement en hôpital psychiatrique et à l'isolement sur simple décision du préfet... Sans compter la violence sans précédent utilisée contre les mouvements sociaux. On se souvient des 11 morts, 4300 blessés pendant le mouvement des gilets jaunes, 5 mains arrachées, 24 éborgnés... de simples passants pour certains. La loi sur le terrorisme votée récemment introduit même le « droit à l'expérimentation » en matière de lutte contre le terrorisme. Or on sait que ces lois sont utilisées contre les opposants aux intérêts financiers, comme les

écologistes, considérés par le pouvoir comme une menace de ce type.

De l'autre côté les recours en Justice sont de plus en plus inopérants et les institutions comme le Conseil d'Etat ou le Conseil Constitutionnel ne jouent plus leur rôle de garde-fou du pouvoir.

D'ailleurs a-t-on déjà vu autre part que dans une république bananière, un ministre de la Justice mis en examen, qui plus est pour prise illégale d'intérêts dans l'exercice de ses fonctions, rester à son poste ; un Etat dans lequel l'exécutif est omniscient et fonctionne depuis deux ans à coup de Conseil de défense et d'ordonnances, occultant sciemment le principe de la séparation des pouvoirs ? Cet écrasement du pouvoir exécutif sur le législatif a réduit l'Assemblée nationale et le Sénat à de simples chambres d'enregistrement.

Les pouvoirs n'ont cessé d'être concentrés, ce qui est un des marqueurs des régimes totalitaires.

Les services de l'Etat n'ont cessé d'être dégradés. **En 5 ans 17 milliards d'économie ont été fait sur les dépenses de santé** - pour ne prendre en exemple que ce domaine tant significatif de la place de l'humain dans une politique - 17 600 lits ont été fermés dont 5700 en pleine année de pandémie. Pendant ce temps, le pouvoir justifiait l'arrêt de



l'économie par une soi-disant saturation des hôpitaux. 65 000 postes sont toujours vacants à l'hôpital public tant les conditions de travail sont détériorées, en plus des personnels suspendus en raison de l'obligation vaccinale toujours imposée. En face, **c'est 700 milliards de déficits supplémentaires à régler**, dilapidés en pure perte, « quoi qu'il en coûte ! » Le milliard dépensé rien qu'en 2021 au profit des cabinets de conseil, qui comme McKinsey ont infiltré toutes les sphères du pouvoir, semble insignifiant tant on perd la mesure de cette démesure !

Mais l'addition arrive et elle risque d'être salée. La planche à billets ne peut fonctionner éternellement. **Plus un pays est endetté, plus cela permet de justifier les pires mesures économiques et sociales...**

Sur le plan sociétal, jamais sous la Ve République un pouvoir n'aura autant semé la discorde au sein de son peuple et donné en exemple la discrimination, la délation et l'injure...

Il y aurait tant à dire... **Voulez-vous vraiment en reprendre pour 5 ans ?**

COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION AVEC

Besoin de clarté dans les urnes ?
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 AVRIL 2022

REJOIGNEZ NOUS!

- Pas nécessairement besoin de voter
- Pas besoin d'être assésseur
- Il suffit d'être inscrit sur la liste électorale d'un bureau de vote

Comment participer ?

Pour participer à la vérification des votes:

- Assistez au dépouillement de votre bureau de vote
- Transmettez les résultats à l'association
- Comparons ensemble les résultats officiels et observés

Initiative autonome et citoyenne proposée par l'
ASSOCIATION DE VÉRIFICATION DES ÉLECTIONS PAR LES CITOYENS

contact et renseignements:
avecnous.org
avecnous@protonmail.com

AVEC NOUS POUR UN CONTRÔLE ÉLECTORAL CITOYEN ?

Parce qu'un climat de défiance inédit bouleverse actuellement notre pays, nous avons décidé de nous unir et de lancer l'association citoyenne **AVEC**. **Nous avons besoin de vous et d'un peu de votre temps !**

L'idée est très simple : nous souhaitons vérifier l'agrégation des résultats des votes à l'élection présidentielle en avril prochain, tout simplement en ayant un citoyen relais dans chacun des 69 200 bureaux de vote.

Chacun récoltera les résultats : nous pouvons tous utiliser nos téléphones pour faire une photo certifiée et recenser les vrais chiffres afin de les centraliser dans un outil commun.

Nous avons peu de temps pour agir ensemble : nous réunir à 69 200 !

Pour participer : <https://avecnous2022.net/>

MESURES « SANITAIRES », QUELS IMPACTS SUR LA JEUNESSE ?

Le lundi 14 mars 2022 ne fut pas un lundi comme les autres. En effet, depuis cette date, le port du masque, cet outil de soumission, n'est normalement plus imposé au sein des établissements scolaires. Le traumatisme est tel qu'une partie des jeunes a eu une forme d'angoisse à l'idée de montrer son visage, de révéler des imperfections, etc, mais aussi de ne plus protéger les autres ou de ne plus l'être. Pourtant aucune relation n'a été établie entre le port du masque et le nombre de cas. **Des psychologues parlent de séquelles post-traumatiques dues aux mesures et à cette crise dites « sanitaires ».** (1)

Le port du masque, l'isolement dû au fait d'être cas contact, l'enseignement à distance ont entraîné un décrochage scolaire pour un grand nombre d'élèves. C'est bien plus de la majorité des élèves qui en a souffert et certains en souffrent encore. À présent, ne plus mettre de masque, plus de 10h par jour, est vécu comme un soulagement !



Cela a permis aux élèves comme aux enseignants de découvrir qui se cachait derrière ce bout de tissu depuis plus de 7 mois. Sans ce masque, enfin un bon apprentissage est possible !

N'oublions pas que le masque n'est pas supprimé du quotidien des élèves puisqu'il reste obligatoire dans les transports scolaires et certains profs continuent à le porter.

Un élève de première

1 - <https://collectifdesantepediatrique.fr/impacts-des-mesures-sanitaires-sur-la-sante-des-enfants/>

TRIBUNE DE 21 PARLEMENTAIRES POUR LA RÉHABILITATION DES SOIGNANTS SUSPENDUS

Extraits :

« La loi du 5 août 2021 a enjoint les soignants à se faire vacciner, faute de quoi ils devaient être suspendus de leurs fonctions, sans revenus, sans statut, sans aucune considération, plongés dans la plus totale précarité.

Alors que de multiples études montrent que la vaccination n'a pas d'incidence sur le portage et la transmission du virus, ce sont plus de 15 000 soignants et près de 6000 pompiers qui ont été suspendus parce qu'ils ont choisi d'exercer, comme tous les autres Français, leur libre choix à l'égard de ce vaccin. 21000 héros du quotidien qui font cruellement défaut à notre hôpital déjà exsangue, ainsi qu'à notre chaîne de secours déjà éprouvée par deux années de crise sanitaire.

Ainsi, le gouvernement s'est lui-même contraint à rappeler des soignants vaccinés mais malades du Covid (positifs, donc) ; au lieu de faire appel à des personnels non-vaccinés mais négatifs et prêts à se faire tester chaque jour si nécessaire. Kafka en rêvait, le gouvernement l'a fait !

Alors que le lundi 14 mars a marqué la levée de toutes les restrictions sanitaires, les soignants et assimilés français resteront toujours soumis à l'obligation vaccinale, supprimée pourtant dans de nombreux pays (Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis...) : c'est inacceptable ! »

Il y a actuellement 65000 postes vacants dans les établissements de soins, le ministère de la santé peut-il se permettre de priver ainsi les Français de soins pour lesquels ils cotisent ?

Des collectifs de soutien se sont regroupés et collectent des dons en faveur des soignants et pompiers.

Connectez-vous :
https://collectifsoignants22.tk/?-page_id=215

collectifsoignants22.tk

TÉMOIGNAGE D'UN MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE LIBÉRAL INTERDIT D'EXERCER

Ayant refusé les injections anti-covid, mon épouse et moi-même, tous deux kinés libéraux, avons porté plainte début septembre en référé, qui est une procédure d'urgence, dans le but de préserver notre travail. Cette procédure acceptée par le juge au tribunal d'instance de Saint Brieuc, aurait dû être jugée, après avoir été une première fois reportée, le 18 novembre. Deux jours avant cette date, l'Agence Régionale de Santé a subitement délégué un avocat qui a demandé un nouveau report pour étudier le dossier.

Il n'a toujours pas rendu ses conclusions et il n'y a toujours pas de date d'audience fixée par le tribunal.

Par contre, sans jugement, la condamnation est tombée juste avant Noël. En effet, c'est la nouvelle façon de vivre en société, vous êtes retiré de la vie sociale simplement parce qu'une nouvelle loi est promulguée, sans jugement, sans être entendu, sans enquête, sans avocat, sans juge.

Vous disparaîsez. Vous n'avez plus aucun droit, ni même celui de subvenir à vos besoins, alors que ce droit est constitutionnel. Cette non-justice est au-dessus de la Constitution.

Nous avons une très lourde sanction aujourd'hui, je dis nous, nous tous soignants suspendus, interdits d'exercer, nous avons une lourde amende chaque mois, égale au montant de notre salaire qui n'est plus versé, à nos honoraires qui ne sont plus perçus.

Nous sommes actuellement face à un déni de justice. Et c'est quelque chose qui est également puni par la loi. Cette fois c'est le juge qui pourrait être condamné...

Mais je dis que nous existons, nous sommes des êtres libres et souverains, nous n'avons pas besoin d'autorisation pour exister. Nous sommes le caillou dans la chaussure de ces gouvernements car nous témoignons par notre présence de l'inhumanité de ces politiques, de leur incohérence.

Donc continuons à résister, à nous soutenir, à nous entraider mutuellement !

Cette solidarité porte nos valeurs et porte en nous le sentiment profondément désirable d'une société de respect, d'amour et de bienveillance.

Nous avons rencontré durant ces mois de résistance toutes ces qualités à un point que nous n'imaginions même pas.

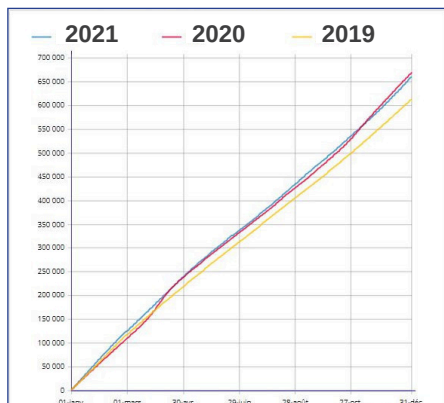
Nous n'avons maintenant qu'une envie c'est de partager cette énergie avec la société qui nous entoure. C'est je crois le plus beau cadeau que nous pouvons lui faire et nous faire en même temps.

INEFFICACITÉ ET DANGÉROSITÉ DES VACCINS ANTI-COVID, DES FAISCEAUX DE PRÉSUMPTION

Nous entendons tous parler des problèmes liés à la vaccination anti-covid que beaucoup préfèrent nommer injection de thérapie génique expérimentale. La très grande différence de technologie, la fréquence d'administration et de résultats apparents la distinguent des vaccinations habituelles dites « classiques ». Ces traitements sont d'ailleurs sous autorisation de mise sur le marché conditionnelle, toujours en phase 3 d'expérimentation. Habituellement, un vaccin demande 10 ans d'études et d'expérimentation avant d'être administré en population générale.

Comment se faire une idée de ce qui se passe réellement dans un contexte où il est impossible d'avoir un débat serein sur ce sujet ? Celui-ci a toujours été abordé par le pouvoir exécutif en dehors de toute éthique ou déontologie. Il n'est donc possible de comprendre ce qui se passe réellement qu'à travers des faisceaux d'indices convergents.

Premier indice :



Nombre de décès cumulés depuis le 01/01
Source INSEE

Les chiffres de mortalité publiés par l'INSEE pour l'année 2021 montrent qu'il y a eu autant de décès toutes causes confondues en 2021 qu'en 2020 et comparativement à 2019, cela fait une augmentation de 6,7 %, avec notamment une augmentation très forte en décembre +16%, en pleine vaccination.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/>

De quoi sont mortes toutes ces personnes ?

En 2020, nous l'avons compris, les personnes sont mortes avec le Sars-Cov-2, car elles n'ont pas été soignées. Elles sont restées chez elles avec du doliprane en attendant que l'insuffisance respiratoire et l'hypoxie

ne les tuent... 35 % des personnes admises à l'hôpital en 2020 sont mortes dans les 48h. Elles étaient à bout de forces et ne pouvaient plus être soignées.

Mais en 2021, que s'est-il passé ? Ces personnes sont-elles mortes avec le Sars-Cov-2 ? Nous savons maintenant que vaccinées ou non, les personnes atteintes ont pu faire des formes graves et mourir. Elles n'ont toujours pas été soignées, dans leur plus grande majorité, les traitements efficaces étant interdits. Si c'est réellement le cas, il s'agit déjà d'un immense échec.

Deuxième indice :

Les travaux de Patrick Meyer (professeur à l'université de Liège) qui viennent d'être pré-publiés nous aiguillent sur une autre piste.

Ces travaux effectués sur les décès toutes causes confondues dans une quinzaine de pays européens, sur tous les pics de surmortalité (mortalité non-attendue), en fonction de l'âge et des périodes de l'année, montrent que la grande majorité de ces pics correspondent très précisément à chaque pic d'injection et entraînent des décès dans toutes les tranches d'âge, y compris malheureusement chez les plus jeunes. Comme les politiques différentes dans chaque pays ont, par des mesures coercitives, amené des personnes à se faire vacciner en masse, il est très facile de faire le rapprochement entre ces pics de mortalité et les périodes d'injection.

Pour voir l'intervention de Patrick Meyer pour le Conseil scientifique in-

dépendant :

<https://crowdbunker.com/v/2G6td5oU>

On sait par ailleurs que les effets secondaires qui se produisent dans les quinze jours suivant l'injection ne sont pas comptabilisés. Cela est scientifiquement injustifiable d'autant qu'en majorité ils se produisent dans cette période.

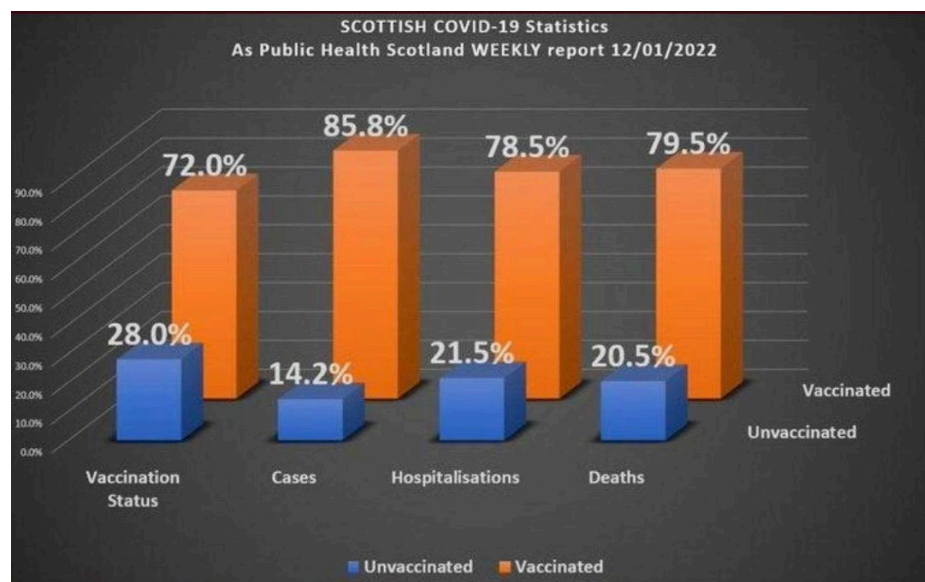
Troisième indice :

Un dernier fait vient corroborer tout cela et met en relief le mensonge, la duperie, la dissimulation de la vérité :

Le Public Health Scotland qui publiait les chiffres complets (par exemple semaine 2 : 72% de vaccinés représentent 85,8% des cas, 78,5% des hospitalisations, 79,5% des morts...) a stoppé ses publications, arguant de l'interprétation « détournée » qui en était faite par certains.

Les scientifiques tels que Patrick Meyer, Hélène Banoun, Pierre Chailot, Vincent Pavan ou Emmanuelle Darles qui ont fait des demandes officielles à la Drees « Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques » pour obtenir les statistiques détaillant les mortalités toutes causes, par tranche d'âge, par statut vaccinal (vacciné ou non), ont essuyé des refus alors que ces statistiques sont publiques et normalement accessibles à tout scientifique qui en fait la demande.

Les preuves étant délibérément masquées, la recherche ne peut utiliser que des corrélations. La transparence n'est une vertu que pour ceux qui n'ont rien à cacher...



TRAITÉ SUR LES PANDÉMIES DE L'OMS : UNE MENACE POUR NOS DROITS

Un projet de traité est en cours de négociation. Il vise à déléguer à l'OMS la compétence de la politique de santé publique applicable dans chaque pays signataire, pour faire face en cas de nouvelle pandémie.

Ainsi les états perdraient leur souveraineté sur un domaine aussi essentiel que la santé.

Si coordonner la politique de lutte contre une épidémie au niveau mondial est d'utilité publique, aujourd'hui l'OMS est devenue une organisation financée largement par des intérêts privés qu'elle représente. Son second contributeur n'est autre que Bill Gates, avec son GAVI (L'Alliance du Vaccin) et son CEPI (La Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies), organes d'influence pilotés par l'industrie vaccinale.

Il se trouve que ce projet de traité sur les pandémies vient de bénéficier d'un fameux coup de pouce de l'Union Européenne en pleine guerre en Ukraine !

Le business ne s'arrête jamais...

Le week-end du 5 mars, sans que personne n'y prenne garde et sans que la presse subventionnée ne juge utile de le relever, le Conseil Européen a validé un mandat de négociation pour un nouveau traité sur les pandémies...

Communiqué du Conseil :

La décision autorise la Commission à négocier, pour les questions relevant des compétences de l'Union, un accord international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

La Commission Européenne représentera l'Europe auprès de l'ONU pour accepter d'importants transferts de souveraineté auprès de l'OMS dans l'hypothèse d'une nouvelle pandémie.

En quoi consisteront ces transferts de souveraineté ?

Sous couvert d'intérêts louables, on comprend que l'essentiel de ce projet viserait à faciliter les campagnes de vaccination mondiale... sans qu'aucun Etat ne puisse s'y soustraire.

On notera tout particulièrement le dernier point souligné par le site de la Commission : "confiance générale dans le système de santé international".

Voilà le point qui importe vraiment dans cet objectif.

Le site du Conseil européen le décline de cette façon :

« La désinformation risque de saper la confiance du public et de réduire l'efficacité des réponses apportées en matière de santé publique. Pour regagner la confiance des citoyens, il faudrait prévoir des mesures concrètes destinées à améliorer la diffusion d'informations fiables et exactes et à contrer la désinformation à l'échelle mondiale. »

Ce traité pourrait aboutir dès le mois de mai prochain. Il est donc temps d'agir pour préserver la maîtrise de nos politiques de santé.

JUGEMENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le 23 février dernier, la Cour Constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a déclaré inconstitutionnels le certificat Covid et l'obligation vaccinale (Décision AP 3932/21) - mesures qui avaient été introduites par le pouvoir exécutif sur autorisation du Parlement. Le Code de Nuremberg et la Résolution 2361 du Conseil de l'Europe ont prévalu dans la décision de la Cour Constitutionnelle.

Cette décision pose bien évidemment la question du respect des droits constitutionnels dans les autres États, notamment européens. Qu'en est-il de leur souveraineté ?

Pour plus d'informations :

<https://www.ustavnisud.ba/en/143rd-session-of-the-grand-chamber>

Résolution 2361 du Conseil de l'Europe du 27 janvier 2021 « Vaccins contre la covid-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques »

7.3.1. de s'assurer que les citoyens et citoyennes sont informés que la vaccination n'est pas obligatoire et que personne ne subit de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement ;

7.3.2. de veiller à ce que personne ne soit victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciné, en raison de risques potentiels pour la santé ou pour ne pas vouloir se faire vacciner.

<https://assembly.coe.int/nw/xml/XRefXref-XML2HTML-FR.asp?fileid=29004>



INVESTIGATIONS SUR LA CRISE DU COVID : SOYEZ LES JURÉS DU « GRAND JURY »

Le Grand jury est une procédure qui se déroule conformément au modèle juridictionnel existant aux États-Unis. Cette procédure est un pilier du système judiciaire américain : un groupe de jurés tirés au sort est saisi par le procureur. Selon le 5e amendement de la Constitution, il doit intervenir dans toutes les affaires criminelles jugées au niveau fédéral pour décider, en fonction des éléments présentés par le procureur, s'il y a lieu ou non de tenir un procès. Si c'est le cas, c'est le grand jury qui prépare l'acte d'accusation.

C'est par exemple un grand jury new-yorkais qui a inculpé d'agression sexuelle le producteur Harvey Weinstein.

Le 5 février, **Reiner Fuellmich**, entouré d'un collectif d'avocats internationaux a inauguré le «Grand Jury» basé sur ce modèle de juridiction. Avocat allemand, il est **connu pour ses victoires lors de procès contre la Deutsche Bank et contre le constructeur automobile Volkswagen - Dieseldate - dont il a révélé l'existence.**

Ce tribunal est présidé par le juge professionnel portugais M. Rui Fonseca E Castro. De nombreux experts, scientifiques, géo-politiciens, spécialistes du renseignement, interviennent sur des aspects techniques de la crise sanitaire.

L'objectif de l'enquête de ce tribunal populaire est de collecter les preuves des nombreuses fautes commises dans le cadre de la crise du covid 19. In fine, cela permettra de qualifier ces faits et de mettre en jeu la responsabilité pénale des acteurs clés de la crise Covid tels que Christian Drosten, promoteur du test PCR Covid, Antony Fauci, l'Expert en santé publique des États-Unis, Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, Bill Gates, Blackrock, fonds de pension américain et le laboratoire Pfizer.

Il ressort des débats que la crise du covid a fait l'objet d'**une succession de mensonges propagés par les médias « mainstream »**. Ces informations démontrent qu'il ne s'agit pas d'une pandémie mais bien d'une « plandémie » de tests PCR produisant majoritairement de faux positifs. Or tout le narratif de la crise Covid repose sur ces tests. Au travers des auditions menées à la façon d'une enquête, les preuves d'une manipulation organisée dont l'objectif est de détruire le tissu économique afin de **permettre un contrôle de la population au profit d'un gouvernement mondial unique** se révèlent.

Aussi inimaginable que cela puisse paraître, **ces accusations sont fondées sur des témoignages sérieux collectés depuis plus d'un an auprès d'experts de renommée mondiale.** Face à la gravité des faits

qui pourraient être qualifiés de crime contre l'humanité, nous vous invitons à prendre connaissance des débats traduits en langue française et de vous mettre dans la peau d'un juré. Ainsi, au regard des preuves présentées vous pourrez vous forger votre propre opinion.

D'ores et déjà, 3 sénateurs de l'État de l'Oregon ont rédigé une demande de constitution d'un Grand Jury spécial chargé d'enquêter sur la fraude qui a entouré le Covid-19. Cette demande recueille déjà plus de 150 000 signatures. Un grand jury devrait donc voir le jour très prochainement, cette fois dans un cadre tout à fait officiel. Il pourra s'appuyer sur les preuves enregistrées lors du « Grand Jury » initié par l'avocat Reiner Fuellmich. Il pourrait alors ouvrir la voie **au plus grand procès jamais tenu depuis la seconde guerre mondiale.**

Pour visionner les auditions des experts et découvrir cette enquête aussi fascinante que bouleversante :

Site officiel : www.grand-jury.net

Versions traduites en français :
<https://rumble.com/c/c-418154>



THE GREAT RESET

Avez-vous entendu parler du Forum Economique Mondial, de l'agenda 2030, de son projet de Grande Réinitialisation ?

Le Forum Économique Mondial (WEF), autrement appelé Forum de Davos, réunit dans cette ville de Suisse chaque année les grands dirigeants politiques de la planète et les plus grosses fortunes. Il a été fondé en 1971 par Klaus Schwab qui, depuis, en assure la présidence.

L'influence de ce « Club des puissants » n'a cessé de s'étendre, notamment au travers des « Young Global Leaders » qu'il a formés et placés un peu partout dans les organes décisionnaires mondiaux. Macron, Trudeau (premier ministre du Canada), Jacinda Arden (premier ministre de Nouvelle-Zélande) en sont quelques exemples.

En 2017, à la Harvard's JFK School of Government, Klaus Schwab était fier de mentionner que le Forum Economique Mondial avait infiltré toutes les sphères décisionnelles de la politique, de l'économie, du social et plus encore : « *Nous avons, si je regarde nos parties prenantes, les entreprises de l'économie financière comme audience très importante. Et nous avons la politique, nous avons des partenariats continus avec de nombreux gouvernements dans le monde entier. Et bien sûr, nous avons les ONG, nous avons les syndicats, nous avons toutes ces différentes parties. Bien sûr les médias et, très important, des experts, des scientifiques et des universitaires.* »

Il était fier également de déclarer que la moitié des membres composant les cabinets gouvernementaux du Canada, de la France ou de l'Argentine sont des « Young Global Leaders » formés par le WEF. **Dans ces conditions, quelle place reste-t-il pour le fonctionnement démocratique de nos États ?**

Le programme du WEF avec son Agenda 2030 est clair et se résume en une phrase : « **En 2030 vous**

ne posséderez rien et vous serez heureux, tout ce dont vous aurez besoin vous le louerez ». Sous-entendu, vous le louerez aux maîtres du monde qui, seuls, auront le droit de posséder toutes les richesses... et le pouvoir. Le magazine Forbes s'en est d'ailleurs fait l'écho en novembre 2020 sous le titre « Bienvenue en 2030 : Un monde où rien ne nous appartient ». À cela est associée la 4e révolution industrielle prônée par le WEF qui consacre le transhumanisme, c'est-à-dire l'Homme augmenté par des implants technologiques. Le Forum Économique Mondial ne s'en cache pas. C'est le mythe de la Science toute puissante et sans limite.

Le professeur d'histoire Noam Yuval Harari, auteur de nombreux ouvrages comme « Homo deus », l'Homme dieu, y est régulièrement invité. En 2018, voilà ce qu'il y déclarait :

« A quoi ressembleront les futurs maîtres de la planète ? Cela sera décidé par les personnes qui possèdent les données. Pourquoi les données sont-elles si importantes ? Elles sont importantes parce que nous avons atteint un stade où nous pouvons non seulement pirater des ordinateurs mais également des êtres humains. [...] Les générations à venir nous apprendront à concevoir des corps, des cerveaux et des esprits. Ce seront les principaux produits de l'économie du 21e siècle, non pas les textiles, les véhicules et les armes mais les corps, les cerveaux et les esprits. »

Si on ne s'y oppose pas maintenant, l'identité numérique sous la forme notamment du passeport numérique collectera l'ensemble de nos données (données privées, données de santé, données bancaires, données de géolocalisation). Ces concepts sont poussés par le WEF. L'Europe travaille actuellement à leur déploiement, pour application dès cette année. À partir de cette identité numérique, désactiver un individu qui refusera de se soumettre au pouvoir deviendra un jeu d'enfant. Lorsque l'accès à vos comptes sera conditionné à l'acti-



vation de votre pass, que restera t-il de votre liberté ? Un tel blocage des comptes est déjà une réalité au Canada pour les soutiens ou participants au « Convoi de la liberté ». En France, les citoyens russes rencontrent des difficultés à ce niveau, en dépit des règles de droit.

Derrière la prédication progressiste des promoteurs de la Grande Réinitialisation pour un « Nouvel Ordre Mondial », le sinistre projet de crédit social tel qu'il existe en Chine ne se dessine t-il pas ?

Refuser ce modèle n'est ni rétrograde ni anti-science. Il est question de ne pas se faire imposer par une poignée de tout-puissants, qui manifestement ont perdu la raison, un avenir digne des œuvres de science-fiction les plus dystopiques comme « 1984 » de Georges Orwell.

Selon le capitaine Jean-Baptiste Colas, « Le présent rattrape la science-fiction aujourd'hui ». Quand un capitaine de l'armée de terre explique que le puçage des individus est déjà une réalité et que le puçage généralisé d'une population avec « ses données médicales, ses données bancaires, ses données civiles » est une possibilité très concrète, on comprend qu'il s'agit d'une question bien actuelle...

Cet avenir est-il celui que vous souhaitez ?

Pour aller plus loin et vous faire votre opinion, les ouvrages publiés par Klaus Schwab sont disponibles et en accès gratuit :

Covid 19 : La Grande Réinitialisation de Klaus Schwab & Thierry Malleret : <http://reparti.free.fr/schwab2020fr.pdf>

La 4e Révolution Industrielle de Klaus Schwab :

<https://www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/9782100759675/Feuilletage.pdf>

COVID 19, LA GESTION DE LA CRISE ÉTAIT-ELLE ADAPTÉE ? LA FLORIDE APPORTE SES RÉPONSES

Aux États-Unis, lundi 7 mars, le gouverneur de Floride, Ron De Santis, a organisé une grande table ronde réunissant des médecins, docteurs, universitaires et chercheurs dans l'optique de tirer les leçons de la gestion du Covid. Parmi eux le Dr Robert Malone, inventeur de la technologie ARNm, et le Dr Martin Kulldorff, professeur d'épidémiologie à l'université de Harvard étaient présents.

« Il est grand temps de mettre fin au théâtre covidiste », a-t-il déclaré. « En Floride, nous avons dit la vérité, nous avons appuyé notre réponse sur les données scientifiques et nous avons ensuite laissé les Floridiens prendre les décisions qu'ils estimaient les plus appropriées, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Grâce à cela, la Floride est aujourd'hui un meilleur État que ceux qui ont utilisé un narratif de la peur et recouru à des obligations. »

Le gouverneur met en cause les autorités sanitaires fédérales : « Ce qui est très important à ce stade est de ne pas laisser ces gens s'en tirer à si bon compte, parce que ceux qui nous ont mis dans la situation critique que nous vivons actuellement, veulent que nous oublions comment nous en sommes arrivés là. Ils veulent aussi que nous oublions que les décisions qu'ils ont prises étaient des décisions mauvaises qui n'ont apporté aucun bénéfice. Nous devons les tenir responsables si nous ne voulons pas que ça se reproduise. »

Le Dr Jay Bhattacharya, professeur en politique de santé à la Stanford University Medical School a déclaré : « Les confinements ont été une erreur catastrophique qui ne doit jamais être reproduite. Lorsque nous pensons aux confinements, nous devrions être horrifiés, parce que les politiques que nous avons adoptées ont non seulement violé l'éthique médicale, mais ont également empêché les scientifiques de discuter des faits et des preuves. Il a fallu beaucoup d'efforts pour que les scientifiques puissent s'exprimer alors que beaucoup ont été réduits au silence. Je pense que nous avons besoin de restaurer la liberté de parole au sein de la communauté scientifique de façon à ce qu'il puisse y avoir de véritables débats sans crainte



de subir une répression, comme nous avons pu le voir au cours de la pandémie, notamment en ce qui touche aux confinements. Je pense que la science doit être remise à sa juste place dans la société. Les scientifiques doivent pouvoir conseiller les politiques sans dicter la politique. »

L'État de Floride à l'issue de cette table ronde a pris la décision de déconseiller la vaccination contre le Covid-19 pour les enfants, jugeant la prise d'une injection expérimentale infondée au regard de la faible virulence du Sars-Cov 2 chez les enfants.

Vous souhaitez agir, vous mettre en lien ? Il existe de nombreux réseaux d'entraide. Pensez à vous rapprocher des collectifs citoyens et associations locales. Quelques pistes :

- l'association Alliance des Citoyens Libres : pcm29@protonmail.com

- Solaris, réseau d'entraide décentralisé et basé sur l'humain : <https://solaris-france.org/>

LA PHOTO DU MOIS

Lannion Trégor Communauté :
une politique volontariste pour le vélo ?



La Mouette Alerte est un journal indépendant, citoyen, accessible à tous et sans publicité.

Vous avez apprécié ce premier numéro ?

Vous souhaitez soutenir sa publication par un don ?

Vous avez un sujet d'article à nous suggérer ? Un article à proposer ?

Adressez-nous un mail à : lamouettealerte@protonmail.com

Pour les dons, envoyer un email et l'adresse postale vous sera communiquée prochainement.